

# MANUEL DE L'ARTISTE



## PROGRAMME D'ENTRAINEMENT LIBRE



## Description programme entraînement libre Cirque Hors Piste (CHP)

Le programme d'entraînement libre de CHP offre aux artistes de cirque l'opportunité de s'entraîner de manière autonome tout en fournissant l'équipement circassien de base. Dans un esprit d'échange et de rencontre, les artistes pourront parfaire leur art dans une ambiance conviviale et créative. Offert du lundi au vendredi, en tout ce sont des plages horaires totalisant 35 heures d'entraînement par semaine.

---

## ÉTAPE POUR S'INSCRIRE À L'ENTRAÎNEMENT LIBRE

1. Tout artiste de cirque professionnel.les ou de la relève peut s'inscrire à l'entraînement libre de CHP.
  2. Toute personne doit lire le code de vie avant de s'inscrire.
  3. Pour s'inscrire, choisir son forfait via la plateforme (voir rubrique Forfaits et tarifs).
  4. Lors d'un premier abonnement, une rencontre sera proposée avec la personne Responsable des services aux artistes afin de faire une visite des lieux, se faire expliquer les règles de fonctionnement et signer le code de vie et la décharge.
  5. Afin de pratiquer des disciplines physiques (acrobatie, mains à mains, aérien) impliquant un risque pour la sécurité, l'artiste devra être évalué par une personne identifiée par CHP. L'artiste doit refaire le processus pour la pratique d'une nouvelle discipline.
  6. Réserver sa place via la plateforme en ligne d'inscription (voir rubrique Forfaits et tarifs).
- 

## FORFAITS ET TARIFS

1 JOURNÉE	BLOC AM ET PM	8\$
1 SEMAINE	BLOC AM ET PM	30\$
1 MOIS	BLOC AM ET PM	50\$
1 SESSION	BLOC AM ET PM	120\$

Plateforme d'inscription forfaits- <https://cirquehorspiste.proinscription.com/abonnement>

\*\*\* La réservation à la journée doit être faite en contactant la Responsable des services aux artistes.

---

## INSCRIPTION AUX PLAGES HORAIRES

L'inscription aux différents blocs de l'entraînement libre est obligatoire pour tous. Un nombre maximum de 25 participant.es par bloc est permis. L'inscription aux blocs d'entraînement peut se faire 7 jours avant.

Inscription aux plages horaires (l'abonnement à un forfait est obligatoire)

<https://cirquehorspiste.proinscription.com/inscription>

---

## ANNULATION D'UNE PLAGE HORAIRE

Il est important d'annuler sa réservation en contactant la personne Responsable des services aux artistes. Après deux avertissements, une suspension temporaire de l'abonnement pourra être envisagée.

\*\*\* Il sera possible d'annuler sa réservation soi-même à partir de septembre 2023.

---

## COACHING

Afin d'encourager le développement de la pratique des artistes inscrit.es à l'entraînement libre, la présence des coachs privés est permise. Les respect du code de vie et des règles de fonctionnement s'appliquent autant aux coachs qu'aux artistes de cirque. Pour encourager la participation à la vie communautaire et pour contribuer au maintien du lieu d'entraînement, les coachs doivent payer une cotisation qui exclut l'accès à l'entraînement libre pour sa pratique personnelle.

1 JOURNÉE	BLOC AM ET PM	8\$
1 SEMAINE	BLOC AM ET PM	30\$
1 MOIS	BLOC AM ET PM	45\$
1 SESSION	BLOC AM ET PM	100\$

\*\*\* Le fonctionnement et les prix du coaching privé pourront être ajustés dans les prochains mois selon la fréquentation du lieu et les besoins de la communauté.

---

## PARTAGE DE L'ESPACE

25 artistes maximum peuvent être présent.es dans le grand gym, certains blocs horaires pourraient être partagées avec des groupes de cirque social. La réservation à un bloc

n'assure pas l'accès à un point d'accrochage, nous encourageons la collaboration entre artistes afin de partager les points de façon équitable.

---

### **VESTIAIRE ET EFFETS PERSONNELS**

Les bottes doivent être laissées dans les espaces prévus à cet effet. Les artistes ont accès aux vestiaires et à des cases pour déposer leurs effets personnels. CHP n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Les deux vestiaires sont non genrés, mais chaque endroit a un espace fermé pour se changer.

---

### **NOURRITURE**

Il est interdit de consommer de la nourriture dans le grand gym sauf à l'endroit désigné.

---

### **ACCÈS MILIEU DE VIE ET ACCÈS AUX LOCAUX**

Le milieu de vie est accessible pour les artistes entre 12h-17h du lundi au vendredi. L'utilisation de la cuisine est permise en respectant les règles du lieu. Les réfrigérateurs sont vidés chaque vendredi. L'espace milieu de vie est partagé avec l'équipe de Cirque Hors Piste, il est important de respecter des règles de cohabitation (bruit, rangement, etc.)

---

### **ENTREPOSAGE DU MATÉRIEL**

Il est possible pour les artistes de laisser leurs appareils acrobatiques et/ou accessoires selon l'espace disponible et selon une entente avec le Responsable des services techniques et de production. Tout le matériel doit être identifié et Cirque Hors Piste n'est pas responsable pour tout bris ou vol de matériel. Tout artiste n'étant pas abonné à l'entraînement libre doit récupérer son matériel. Tout matériel non identifié et non récupéré sera entreposé dans le sous-sol pour une période de 3 mois après quoi, il sera offert à la communauté.

---

### **UTILISATION DU MATÉRIEL COMMUN (MATELAS ET SYSTÈME DE GRÉAGE)**

Le matériel commun (matelas, système de gréage, etc.) est mis à disposition des artistes. Chaque artiste doit utiliser adéquatement le matériel prêté. À la fin de chaque entraînement, le matériel commun doit être rangé correctement.

---

## **SONORISATION**

Il est possible de faire jouer de la musique en respectant les autres artistes qui partagent l'espace. Nous encourageons la communication entre artistes pour que chacun se sente respecté.

---

## **VIDÉO ET PHOTOS**

Il est interdit de photographier et de filmer d'autres artistes dans le gymnase sans autorisation.

---

## **ACCIDENT ET INCIDENT MINEUR**

Tout accident ou incident doit être rapporté à l'appariteur le plus rapidement possible. Une fiche d'incident doit être remplie.

---

## **AFFICHAGE**

Il est interdit d'afficher soi-même sur les différents babillards, une demande doit être faite à la personne Responsable des services aux artistes.

---

## **DISCIPLINES DE CIRQUE AUTORISÉES**

Disciplines autorisées: trapèze, tissu aérien, corde lisse, sangles, cerceau aérien, roue cyr (selon l'espace disponible), hula-hoop, équilibre, mains à mains, acrobatie, jonglerie et objets de manipulation, monocycle, échelle d'équilibre, ballon d'équilibre, échasses, vélo acrobatique (selon l'espace disponible).

Le trampoline peut être utilisé avec l'accord de la personne Responsable des services aux artistes si l'artiste a la certification requise.

Tout autre discipline doit être validée par la personne Responsable des services aux artistes.

Voir section *Processus d'évaluation des artistes* pour les règles de pratique pour chaque discipline.

---

## **VISITEURS**

Aucun visiteur n'est permis pendant l'entraînement libre sauf avec l'accord de la personne Responsable des services aux artistes.

---

## CNESST

Le programme d'entraînement libre de Cirque Hors Piste est reconnu par En Piste, les artistes peuvent donc être indemnisés par la CNESST lors d'une blessure pendant l'entraînement. Les artistes doivent être membre d'En Piste pour être couvert par la CNESST.

Procédure pour effectuer une réclamation (source En Piste)

1. Informer sans tarder la personne Responsable des Services aux artistes de CHP;
2. Prendre note du lieu d'entraînement la date et l'heure de l'incident et du nom de la personne ayant supervisé l'activité;
3. Consulter un médecin dans les meilleurs délais en lui mentionnant qu'il s'agit d'une blessure ou d'un accident de travail. Le médecin vous remettra une attestation médicale Veuillez vous assurer qu'il s'agit d'une attestation pour la CNESST;
4. Communiquer avec En Piste pour remplir la déclaration d'incident et remettre les rapports médicaux l'artiste peut mandater une autre personne dans le cas où iel n'est pas dans la mesure de le faire, le regroupement se chargera du suivi avec les instances concernées;
5. La CNESST procédera à l'analyse de votre situation et rendra une décision sur votre admissibilité à recevoir une indemnité En Piste n'a pas d'impact dans la décision rendue par la CNESST;
6. Si vous devez engager des dépenses pour des frais médicaux (physiothérapie acupuncture, médicaments orthèses etc) ou vous déplacer ( autobus, etc) s'assurer que ces frais aient été prescrits par votre médecin afin d'obtenir un remboursement de la CNESST.

---

## DOCUMENTS À SIGNER

- 1- Code de vie
- 2- Décharge de responsabilité

---

**Le non-respect des règles du Manuel des artistes ou du code de vie peut entraîner une suspension de l'abonnement de l'artiste.**

**Responsable des services aux artistes:**

Le Manuel des artistes sera mise à jour selon l'évolution du programme d'entraînement libre de CHP, n'hésitez pas à transmettre vos commentaires ou questions à la personne Responsable des Services aux artistes.